

COMMUNIQUE DE PRESSE RELATIF AU PROGRAMME DE RACHAT DES ACTIONS ATLANTA EN VUE DE REGULARISER LE MARCHÉ

L'Assemblée Générale Ordinaire Réunie Extraordinairement de la **Compagnie d'Assurances et de Réassurances ATLANTA** s'est tenue le 26 janvier 2012 au siège social de la Compagnie, sous la présidence de M. Mohamed Hassan BENSALAH, Président Directeur Général.

L'Assemblée Générale a autorisé le programme de rachat par ATLANTA de ses propres actions en bourse des valeurs tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration et visé par le CDVM en date du 10 janvier 2012 sous la référence n° VI/EM/ 001/2012 et dont extrait a été publié dans le journal « FINANCES News » n° 610 du 12 janvier 2012.

Les caractéristiques du programme de rachat sont comme suit :

- **Ligne de cotation :** 1ère ligne
- **Prix maximum d'achat :** MAD 95,00 par action
- **Prix minimum de vente :** MAD 65,00 par action
- **Nombre maximum d'actions à détenir :** 3 009 521 actions, soit 5% du capital
- **Somme maximale à engager :** MAD 285.904.495,00
- **Durée du programme :** 18 mois, du 02/02/2012 au 02/08/2013

Elle a conféré tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder, dans le cadre des limites fixées ci-dessus, à l'exécution du programme de rachat des actions aux dates et conditions qu'il jugera opportunes.

Les opérations d'achat et de vente se feront par l'intermédiaire de la société de bourse «CDG Capital Bourse».